



Audience DZPAF LILLE

Le 19 février 2014 une délégation **ALLIANCE POLICE NATIONALE** composée de Bruno NOEL, Secrétaire Zonal et d'Arnauld BOUTELIER, Secrétaire Zonal adjoint a été reçue par Monsieur Patricio MARTIN, Directeur Zonal de la PAF. A cette occasion, de nombreux sujets ont été abordés.

Question : Les effectifs du SPAF Nuit souhaitent être habilités au PVE, y voyez vous un inconvénient ?

Réponse : Je n'y vois aucune objection, bien au contraire.

Question : Les collègues constatent des disparités, en fonction des services, au niveau de la restitution des heures à l'occasion des stages et également au niveau des temps de pauses notamment !

Réponse: La restitution des heures à l'occasion des stages se fait de façon réglementaire en fonction du stage qui logiquement est programmé. S'il s'agit d'un rappel, la restitution se fait évidemment différemment. En cas de problème, j'étudie au cas par cas et bien souvent au profit du collègue.

Question : L'emploi des ADS est réglementé, certains, qui travaillent de jour, se voient décaler en nuit. Comment l'expliquez-vous ?

Réponse : Effectivement l'emploi des ADS est réglementé. Si, et cela peut arriver mais de façon tout à fait exceptionnelle, ils sont décalés de jour à la nuit, c'est parce qu'il y a un problème ponctuel d'effectif, un fonctionnaire souffrant par exemple.

Question : A plusieurs reprises, au SPAF Nuit, les collègues ont été surpris par la répartition des effectifs et leurs emplois, apparemment non conformes aux consignes. Ces dysfonctionnements vous ont-ils été rapportés ?

Réponse: Effectivement j'en ai été avisés. Il s'agissait d'un problème d'interprétation des consignes par certains fonctionnaires mais à ma connaissance ces dysfonctionnements ont été réglés.

Question : Serait-il possible de faire une note rappelant les statuts et les droits des rétentionnaires notamment au niveau du CRA terro ?

Réponse : Oui évidemment. Le CRA terro a été occupé à plusieurs reprises récemment et effectivement il serait bon pour les fonctionnaires de faire une note de rappel sur les statuts et les droits des rétentionnaires et aussi sur les conditions de rétention et les particularités.

D'autres dossiers personnels ont été évoqués, notamment au sujet des avancements, des mutations dérogatoires et des régularisations de libellé d'affectation.

ALLIANCE POLICE NATIONALE suivra avec attention l'évolution des ces dossiers et est et restera évidemment à votre écoute si vous constatez des dysfonctionnements ou des injustices.

ALLIANCE : LE Syndicat !

Un syndicat proche de vous et avec vous !!!

Sur tous les fronts.....

